

L'agriculture

office consiste à donner des paiements d'appoint pour des récoltes au sujet desquelles les prix ont été en deçà des coûts de production, et je vais énumérer ici seulement quelques points saillants de quelques productions. Examinons par exemple les paiements d'appoint de l'ordre de 48 millions de dollars accordés en 1980-1981 à 29,475 producteurs. Ceci ne tient pas compte des paiements d'appoint versés dans l'industrie laitière. Et dans l'industrie laitière seulement au 31 mars 1981, des montants de 287 millions ont été versés aux producteurs de lait canadiens. Et nous pourrions quand même parler de la stabilisation des prix du porc en 1980 ce qui a eu comme conséquence de donner environ 100 millions de dollars aux producteurs de porc canadiens et n'eût été de cette initiative, monsieur le président, on peut affirmer sans doute que la très grande majorité de producteurs de porc canadiens auraient probablement été acculés à la faillite. Nous avons également agi dans le domaine de la culture de pomme de terre car on peut dire, sans se tromper, que pour 1980 encore, 21 millions de dollars ont été accordés à 3,780 producteurs de pomme de terre au Canada, principalement dans les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je pourrais continuer à citer une foule de programmes grâce auxquels le gouvernement a aidé sérieusement à dépanner ces agriculteurs. Je les invite à se prévaloir davantage de ces programmes qui les sécurisent et qui lui permettent de demeurer très efficaces et très productifs. Les agriculteurs font face à de sérieuses difficultés en raison de l'augmentation des coûts des taux d'intérêt. Bien sûr la Société du crédit agricole offre certains avantages particuliers à ces emprunteurs. Les prêts hypothécaires de la Société comportent un taux d'intérêt fixé pour toute la durée du prêt. Les cultivateurs qui ont emprunté d'elle au cours des dernières années n'ont donc pas à renouveler leur prêt hypothécaire à des taux d'intérêt plus élevés et sont relativement à l'abri de la flambée des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt actuels de 16¾ p. 100 de la Société du crédit agricole se comparent très favorablement à ceux de plusieurs autres institutions de crédit dont les taux sont de 20 p. 100 ou plus. La Société a toujours maintenu une politique de perception efficace mais souple qui lui permet certains ajustements pour aider les emprunteurs temporairement en difficultés.

Cette politique permet une évaluation cas par cas et une analyse de la situation de chaque emprunteur. On peut retarder les paiements pendant une certaine période, et lorsque la crise a passé, les remanier en les réajustant quelque peu pour que l'agriculteur puisse les ramener à jour en fonction du calendrier original. Le taux d'intérêt perçu sur les arrérages est le même que celui perçu sur le prêt. Dans les situations plus difficiles où le paiement remanié serait trop élevé, on peut réamortir les arrérages en même temps que le solde du prêt et établir un nouveau calendrier de remboursement. Le taux d'intérêt perçu en vertu du nouveau calendrier est alors celui qui était en vigueur lorsque le prêt original a été approuvé.

Le refinancement des dettes est un des buts des prêts de la Société canadienne d'agriculture. Celle-ci refinancera les dettes engagées en vue d'acquiescer les ressources nécessaires pour établir une exploitation rentable, mais seulement si cela doit améliorer sensiblement la structure financière de l'exploitation et les chances du requérant d'établir une exploitation rentable. Avant de prêter à cette fin, elle exigera que le

cultivateur envisage de vendre certains biens de production qui ne sont pas nécessaires pour l'exploitation efficace de l'entreprise, et elle s'assurera que le réaménagement des finances de l'emprunteur entraînera des rentrées de revenus qui permettront d'assurer l'endettement. La situation actuelle oblige la Société du crédit agricole à accorder cette année, dans les secteurs où la crise est plus rigide, une plus haute priorité que d'habitude au refinancement des dettes.

● (2020)

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, en ce jour réservé à l'opposition, j'ai lu la motion des conservateurs. Ils font état de l'augmentation désastreuse du nombre de faillites agricoles. C'est peut-être une catastrophe. Le chiffre est certainement beaucoup plus élevé que l'an dernier ou l'année d'avant, et il y en a eu beaucoup ces deux dernières années aussi. Évidemment, nous avons toujours un gouvernement conservateur ou libéral ces années-là, ce qui revient à dire: bonnet blanc ou blanc bonnet. D'une façon ou d'une autre, ce sont les agriculteurs qui y perdent.

En tant que citoyen ordinaire des Prairies, monsieur l'Orateur, cela fait un bon nombre d'années que je vois les députés bleus et les députés rouges rejeter les uns sur les autres au Parlement la responsabilité de leurs actions.

Monsieur l'Orateur, le nombre de faillites agricoles a connu une augmentation substantielle, et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Le président de la Fédération du travail de l'Ontario nous signale que pour chaque agriculteur qui déclare faillite en bonne et due forme, dix autres abandonnent cette activité d'une façon ou d'une autre.

Monsieur l'Orateur, je soupçonne que c'est le cas dans tout le pays. Lorsque vous en arrivez au point où les intérêts à payer sur votre terre, ou sur votre terre et vos machines, grugent la totalité du revenu de votre récolte, vous ne continuez plus de cultiver. Nous avons des agriculteurs, qu'ils soient producteurs de grains, de bœuf ou de porc ou qu'ils soient dans un autre secteur de l'agriculture, qui doivent consacrer leur revenu provenant de la plus grande partie, voire de la totalité de la récolte de l'année en cours, à payer les intérêts de leurs emprunts. C'est une aberration économique, mais une aberration qui ne leur laisse pas d'autre recours.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) renâcle et piaffe partout au pays depuis un an et demi. J'ai vu le ministre réagir de la même manière qu'un taureau dans le pâturage. Il s'est mis à renâcler et à piaffer devant l'attitude des banques et les taux d'intérêt élevés. Je crois que son impatience se justifie assez facilement. En fait, je devrais le prendre à témoin. C'est vrai que les institutions financières volent les agriculteurs.

Mes bons amis conservateurs qui ont proposé la motion—voilà 14 ans que je les vois faire la même chose chaque année sauf l'année où ils ont été au pouvoir—tempêtent et fulminent contre les taux d'intérêt. Mais en neuf mois, ils ont réussi à augmenter les taux d'intérêt de 3 p. 100 aux dépens des agriculteurs, des petits exploitants, des pêcheurs et des propriétaires de maisons. Il leur a fallu neuf mois pour augmenter les taux de 3 p. 100 et il a fallu un an et demi aux libéraux pour les augmenter de 6 p. 100. C'est un match nul, monsieur l'Orateur. Ils ont obtenu le même pointage. Désastreux. Ils fulminent et tempêtent contre la même chose. C'est du pareil au même.